



## Le papier en Vendômois, les sites et les hommes du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

BENOÎT DUFOURNIER

**Résumé :** À l'image de la production papetière du cœur de la France, retardée par la guerre de Cent Ans, l'activité papetière en Vendômois, commence à se manifester avant même les débuts de la Renaissance. Considérée comme marginale au sens économique du terme, elle répond aux nécessités d'une autoconsommation, trop peu étudiée, mais dont on perçoit la lente croissance. À l'extérieur de la cité de Vendôme, trois sites ont été repérés : Azé, le Gué de la Ville – aujourd'hui Montrieux – et Pezou, dont seul le deuxième perdurera jusqu'à la révolution industrielle. Plus en aval, sur le Loir, se développe la papeterie de Poncé-sur-le-Loir ; à Savigny-sur-Braye, apparaît fugitivement l'ombre de Le Tellier, qui laissera son nom au célèbre format Tellièrre. Les noms des fabricants (Bélisse, Le Tourneur, Chastelain, Lesourd), révèlent les fluctuations d'un savoir faire essentiellement itinérant, et les liens avec les pôles de production de l'Orléanais, de la Touraine, du Berry ou du Gâtinais.

**Mots-clés :** Navigabilité, Roue hydraulique, Fili-grane, Surnom Montargis, Papier d'emballage, Sucre, Étamine.

de la papauté d'Avignon, le centre du royaume, et particulièrement, les vaux du Loir sont entrés tardivement dans l'usage de la fabrication. Faute d'identification certaine des papiers de production locale, on a pu considérer que ces papiers, vendus et employés sur place, étaient d'origine extérieure, acheminés depuis d'autres centres producteurs et livrés par la Loire navigable. C'est cependant au cœur de cette longue période troublée, qu'ont été localisés, à Meung-sur-Loire, les premiers pôles d'activité papetière, entre 1410 et 1418<sup>1</sup>. L'acheminement facile des chiffons peut avoir facilité un démarrage qui fut ensuite perturbé par l'insécurité, les brigandages ou les batailles rangées, telle celle de Baugé, en 1421, avant la relance, étendue dans le Vendômois, dans le Maine ou en Touraine, sans que les dates d'implantation soient précisément connues, mais de manière plus précoce qu'on ne le supposerait *a priori*. Ce milieu papetier s'est alors développé, sans jamais atteindre toutefois la densité des autres grandes zones papetières. Il ne prendra de véritable essor qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à Poncé-sur-le-Loir, aux portes du Bas-Vendômois.

\* Centre André Chastel (h.).

1. JARRY (L.), *Les Débuts de l'imprimerie à Orléans*, Orléans, H. Herluison, 1884, p. 30. Nous reprenons d'autre part les recherches dactylographiées de Genty (O). 2002-2003. Premier cité, le moulin à papier de la Nivelles, loué par Jehan Cornelle au monastère de la Madeleine-lès-Orléans.

Déstabilisés par la Guerre de Cent ans, période pendant laquelle se sont répandues les premières papeteries dans l'orbite de l'université de Paris ou au contact

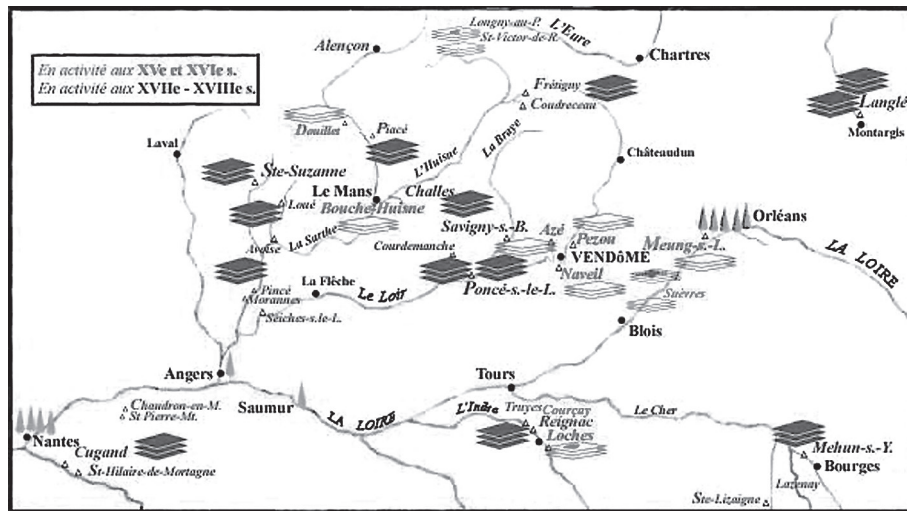


Fig. 1 : L'activité papetière et le Vendômois, autour du bassin de la Loire entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> s.

### « L'an quatre cens cinquante six... »

Dans le périmètre régional, la paix revenue, la consommation s'était généralisée. Pour les papiers d'écriture, l'inventaire sommaire du notariat du comté de Dunois anciennement dressé par l'archiviste Lucien Merlet, apportait une preuve de leur emploi systématique dès les années 1370, faisant apparaître les pratiques d'un corps notarial productif qui, quoiqu'on en ait dit, ne souffrait pas de retard sur celui de la France méridionale<sup>2</sup>. Il n'était pas nécessaire pour cela qu'il y eût de papeteries sur le Loir<sup>3</sup>. À l'issue de la guerre et dans l'élan de la reconstruction, la fabrication s'était bien installée. En écho au célèbre poème de François Villon, hôte en l'« amoureuse prison » de Meung, c'est en effet dans cette vieille ville satellite d'Orléans qu'avait repris l'activité papetière. On sait cependant que le mauvais garçon n'eut jamais le loisir d'y griffonner ses rimes<sup>4</sup>. Un contrat de livraison, « l'an (mil) quatre cens cinquante six », retrouvé par Louis Jarry, détaillait les prix de trois différentes qualités de papier<sup>5</sup>. Pour le plus fin, l'université d'Orléans en était la principale utilisatrice ; une autre sorte, dite « papier a rompre », moins définissable, passait aux usages variés. Au bord de la Tronne, petit cours d'eau affluent du grand fleuve, Suèvres (1465), également citée par Jarry, avait à son tour aménagé ses pilons et sa cuve. Malgré cela, la corrélation de la fabrication papetière et de l'arrivée de l'imprimerie n'était pas le phénomène souvent admis, postulat qu'une analyse régionale attentive ne

confirme pas à tout coup. À la différence d'Angers, première venue, ou d'Orléans, villes tôt équipées d'imprimeries<sup>6</sup>, ni Le Mans, ni Vendôme, ni même Loches, malgré sa proximité de Tours, ne disposaient de presses, comme le montraient, du moins pour Vendôme, les premières recherches plutôt bienveillantes d'Achille de Rochambeau<sup>7</sup>. Hormis le cas évoqué d'un nomadisme d'un atelier tourangeau travaillant à la demande pour l'abbaye de la Trinité, aucun signe d'activité stable ne s'était manifesté à Vendôme avant les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. En revanche, depuis plusieurs années les sites papetiers s'activaient. Au Mans, le moulin de Bouche-Huisne, fonctionnait en 1486, au service des moines bénédictins de l'abbaye de la Couture<sup>9</sup> ; en Vendômois, le moulin de Fay, sur le Boulon, sur la paroisse d'Azé, façonnait aussi la feuille avant 1490<sup>10</sup>, précédant sans doute de peu le moulin du Gué-de-la-Ville, ou de Montrieux, installé sur le Loir, identifié de manière certaine en 1499, avec un

6. 1477, pour Angers [PASQUIER (E.) et DAUPHIN (V.), *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, 1932] ; avt. 1481, pour Orléans (Jarry, *oc.*, p. 26). Voir HERLUISON (H.), *Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans. Recueil de documents pour servir à l'histoire de la typographie et de la librairie Orléanaise, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Orléans, 1868.

7. ROCHAMBEAU (A. de), *Les Imprimeurs vendômois et leurs œuvres (1514-1881)*, 1881.

8. Les incertitudes ne manquent pas : après Mathieu Latheron, qui serait venu de Tours en 1514 travailler pour les bénédictins de l'abbaye de la Trinité, le premier homme de l'art installé à demeure serait un certain Jehan Moreau (1548), « libraire », dont nulle édition n'est connue. En réalité, le nommé Moreau que cite Rochambeau, ne serait autre que Jehan Anceau, libraire, dont la belle signature figure au bas d'un aveu rendu pour trois chambres hautes d'une maison par lui habitée rue du Pont Saint Bienheure, 4 avril 1548 (AN, P/942, parch.).

9. AC Le Mans, 157 bis 14 (parch.). Suivant le censier de l'abbaye Saint-Pierre de la Couture (AD Sarthe, 5 F 159). Jehan Dubreuil ou Dubreil, mentionné en 1486 avec l'ensemble de sa succession, eut pour héritier Jehan Frennerie, auquel succéda comme maître papetier, en 1511, Guillaume Berard.

10. AD Loir-et-Cher, 53 H 5 (parch.).

2. MERLET (L.), *Registres et minutes des notaires du Comté de Dunois (1369 à 1676)*, inventaire sommaire, Chartres, 1886. Sont dénombrés plus de 115 registres sur papier pour les seuls XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.

3. L'activité des chiffonniers relevée par Merlet (*oc.*), ne semble pas suivie d'installation de papeteries à Châteaudun.

4. *Le Lais*. On sait que Villon fut, en fait, incarcéré à Meung en 1561.

5. Minutes de M<sup>e</sup> Jehan Le Picotté, notaire à Meung-sur-Loire, acte du 1<sup>er</sup> août 1456, cité in Jarry, p. 32-34.

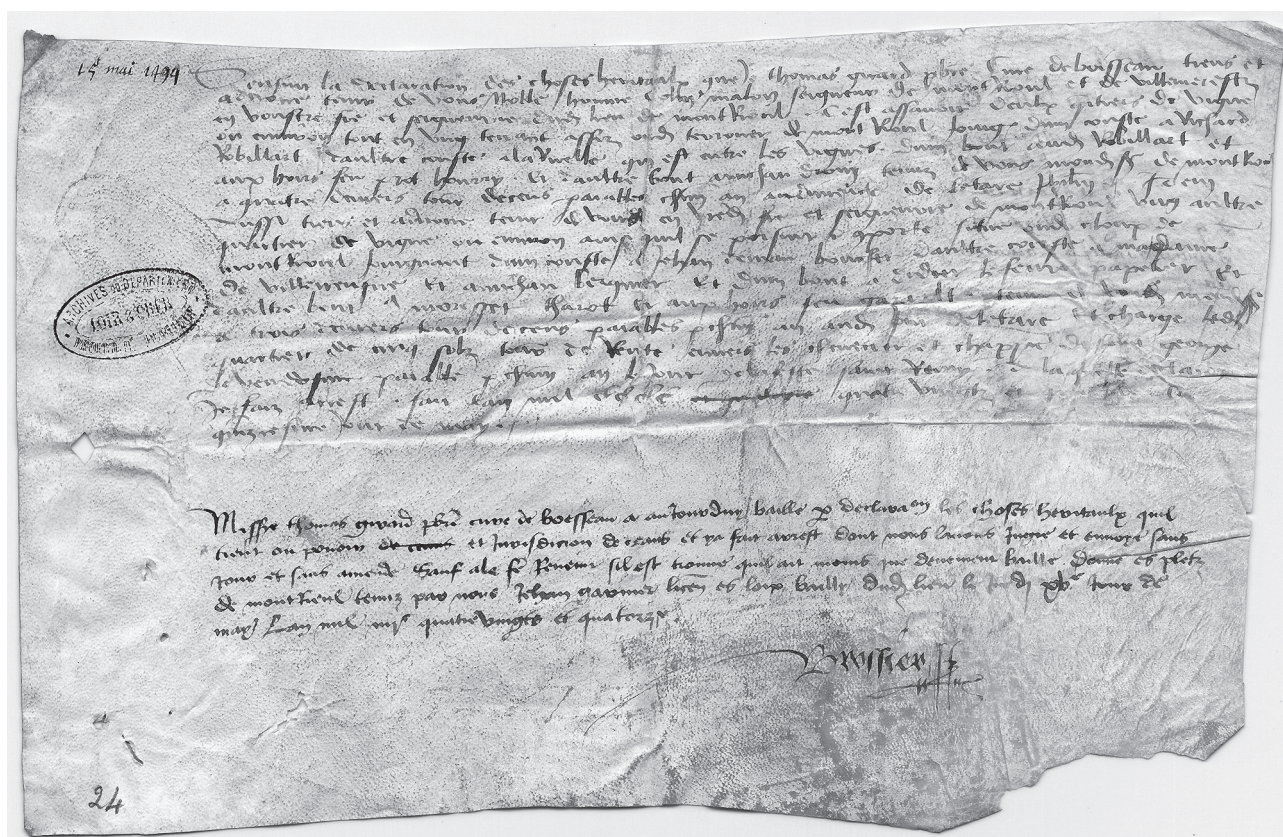


Fig. 2 : Première mention d'un acteur de la papeterie vendômoise sur un aveu rendu à Colin Malon, seigneur de Montrieux, 1499 (cl. AD Loir-et-Cher).

premier nom de papetier, Didier Lefevre<sup>11</sup>, celui-ci, mentionné à l'occasion d'un bornage de propriété (fig. 2). L'artisan pourvoyait le comté et la cité de Vendôme. Le manque de papiers conservés à ce jour ne permet pas d'évaluer l'étendue de ses débouchés, ni de savoir si le notariat urbain pouvait s'en satisfaire. Raoul de Saint-Venant avait relevé pour la seule période du XV<sup>e</sup> siècle une quinzaine de noms de ces praticiens, mentionnés pour la plupart dans les titres domaniaux<sup>12</sup>. Le papier étant par nature une matière inflammable, le déficit en archives notariales paraît bien devoir être rapproché de ce que la chronique et les historiens du Vendômois ont ensuite retenu des pillages commis au cours des guerres de Religion. L'apothéose fut le sac de la ville par les mercenaires du roi Henri IV<sup>13</sup>. Par contre, on s'explique mal que les premières minutes conservées du notariat vendômois, datées de 1561-1562, soient non seulement tardives, nous privant ainsi de tout instrument d'analyse, mais puissent *a contrario* avoir échappé au vandalisme des journées de novembre 1589. On admettra que les actions de sauvegarde se

portèrent alors par priorité sur les actes les plus récents<sup>14</sup>.

Notre Lefevre, premier papetier connu à Vendôme, venait-il d'Azé? Rien n'a été trouvé à ce propos. Deux actes émanant des religieuses cisterciennes de la Virginité, propriétaires du moulin de Fay et de dépendances terriennes alentour, montrent que l'abbesse avait renoncé à fabriquer son papier par suite de difficultés à percevoir les revenus, pour en revenir aux meules farinières confiées à un meunier nommé Pommeray. Le moulin changea de nom et devint, selon Saint-Venant, le moulin du Lierre, qu'il situe en dépendance du hameau de Villeneuve, sur l'actuelle commune de Mazangé<sup>15</sup>; il n'en resta à courte distance qu'un simple hameau appelé « la Papetière », toponyme inexplicable, sans filet d'eau, où ne pouvait être installé une roue, en surplomb et à l'écart du ruisseau du Boulon<sup>16</sup>. Une autre mention vendômoise, relevée dès 1509<sup>17</sup>, à Pezou, en amont sur le Loir, était le moulin à papier que possédait le riche Jehan Cueillette, secrétaire du roi et contrôleur général des finances du Languedoc. Celui-ci en rendait aveu au

11. AD Loir-et-Cher, 41 H 12 (parch.).

12. SAINT-VENANT (R. de), *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, 1912-1917, vol. 4, p. 112, col. dr.

13. Voir (Coll.) *Histoire du Vendômois*, 2007, p. 153-159.

14. AD Loir-et-Cher, 3 E 19/1682 et ss., étude de M<sup>e</sup> Pierre Jamet.

15. SAINT-VENANT (R. de), *oc.*, p. 266, col. dr.

16. « La Papetière » est citée en 1733 (AD Loir-et-Cher, 3 E 41/521, contrat de mariage de Gilles Doré, journalier).

17. BM Vendôme, Fonds Trémault.

châtelain comte, puis duc de Vendôme. Les liens avec le domaine de Montrieux montrent que la propriété du fief sous-tendait des échanges entre artisans, que la teneur du document étudié n'avait pas de raison d'évoquer<sup>18</sup>. L'activité s'était poursuivie : en 1518, Guillaume Belisse, papetier, « détenteur dun molin a pappier enfant affis au dedans de ladite rive », devait à son seigneur « par chacun an pour raison de *dicelluy molin* [sic] au jour de saint Jehan Baptiste deux deniers tournois de cens et au jour de saint Remy vingt six deniers tournois de rente »<sup>19</sup>. Il en fut ainsi jusqu'à sa mort : en 1536, sa veuve vendait à Pezou une maison où pendait l'enseigne Saint-Jacques<sup>20</sup>. Ce dernier exemple montre qu'à l'entour de Vendôme à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, l'activité papetière jouait son rôle, quand bien même la localisation n'aurait pu être parfaitement déterminée, ni la date de fondation apportée. Pour en finir avec ce panorama, les cas tourangeaux de Loches et de Courçay, dont on verra ultérieurement les liens avec Vendôme, sont sans doute à rapprocher. Les deux sites, rattachés naturellement à Tours et soutenus par la présence royale de Charles VII, entraînant une administration et une cour dévoreuses d'effets d'écriture, disposaient de moulins, notamment celui de Corbery, sur l'Indre, voisin de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches. Ch. M. Briquet cite un filigrane à roue dentée d'un papier au format 27 × 38 daté de Loches, 1499, conservé aux Archives d'État de Milan, qui est une lettre de Ludovic Le More, emprisonné à Loches, et une variété identique à Tours en 1500-1512<sup>21</sup>. Il est à confirmer que ces exemplaires venaient de ces fabriques dont l'activité allait se poursuivre jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>.

Si nulle date n'est venue apporter d'indication de fondation que pourrait seul donner un marché avec un charpentier-aménageur, tel qu'il en existait là où battaient des pilons aux semblables cadences et performances, car Vendôme ne manquait ni de foulons, ni de moulins à tan, la recherche en ce domaine reste encore largement ouverte. Prégnance des établissements monastiques et importance secondaire des débits d'eau (Les Mauves, Le Boulon), possible préférence donnée à la qualité des eaux (sources du Boulon, limpidité des Mauves et de la Tronne), sont les observations à faire. Elles étaient de même nature dans les régions voisines : en Anjou (Chaudron-en-Mauges), dans le Perche (influences de la Chartreuse de Valdieu, à Saint-Victor de Réno et Longny-au-Perche, de l'abbaye de la Trinité de Thiron, sur Coudreceau et Frétygny), et en Touraine (Courçay).

18. En 1468, Robert de Beauvilliers, seigneur de Montrieux, époux de Catherine de Beauxoncles, faisait aveu au comté « pour sa justice de Maurieu ainsi que pour sa rivière et ses prés avec la moitié de deux moulins à Pezou » (Saint-Venant, *oc.*, p. 443, col. g.).

19. AN, P 627, n° 66, alias 67 (parch.).

20. AN, Z 2 4447, non paginé (p. 200, r° & v°).

21. BRIQUET (Ch. M.), *Les Filigranes dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, rééd. 1966, p. 673, col. 2 (pl. n° 13 541).

22. CARRÉ de BUSSEROLLE (J.-X.), *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre et Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878, p. 353.

### Un partage intemporel des eaux (fig. 3)

Englobé dans l'usine arrêtée depuis plus de deux décennies, le moulin à papier du Gué-de-la-Ville, certainement l'un des plus anciens, ne peut être aujourd'hui qu'imparfaitement daté tant sa physionomie a évolué<sup>23</sup>. Partagé entre Vendôme et Naveil, il prend son assise sur la rive droite. L'élément fondamental du site est la levée qui matérialise la chute d'eau, *marche* d'un escalier artificiel créé au fil des ans sur le cours de la rivière en sa totalité<sup>24</sup>. Le *moulin*, n'étant qu'un générique commode, fort imprécis<sup>25</sup>, désignant la partie pour le tout, chaque élément ayant sa durée de vie : roues, renvois, meules, arbres moteurs, vannes motrices et de décharges, dont les dispositions et les formes ont varié en fonction des matériaux employés (métaux, pierres ou meulières, essences de bois), chaque bail donnant lieu à une remise en état à l'issue d'une « prise »<sup>26</sup>. Bien avant de faire du papier, le site de Montrieux ou du Gué-de-la-Ville écrasait le grain, et s'il n'est pas de texte qui atteste l'existence d'une levée contemporaine de celle du moulin suivant, dit de Varennes, reconnu comme plus anciennement installé (v. 1070), rien ne peut être affirmé de sa date d'implantation, supposée médiévale, en interaction avec les aménagements voisins, puisque toute modification du régime et du niveau d'eau appelait des arbitrages en amont (les Grands Moulins) comme en aval (Varennes). La levée actuelle offre un panel de tout ce qui peut être fait en matière de réparations de fortune : blocs déplacés et recimentés, modification des profils, extension des vannes de décharge. Les titres féodaux recensés, grâce auxquels l'existence, les redevances, et les propriétés sont suivies à partir du XIV<sup>e</sup> s. ne disent rien des dérivations, de la morphologie du barrage, des dimensions des roues. Ainsi le veut la période médiévale, réputée novatrice, incurablement pauvre en descriptifs techniques<sup>27</sup>. La présence d'un gué a sans doute facilité l'aménagement du site hydraulique en impliquant la surélévation de la retenue. Réalisé à moindre frais, ce passage confortait le droit du bénéficiaire, ainsi se comprend que le site guéable, y compris son moulin, ait été globalement institué en fief<sup>28</sup>. Par la suite, en

23. DREULLE (R.), *La papeterie de Vendôme*, in BASV, 1983, p. 29-32.

24. Sur les mentions de moulins, voir la thèse de D. Barthélemy : *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1983. L'analyse archéologique reste à faire : la hauteur de chute n'est aujourd'hui définie que par les repères du règlement d'eau de 1862. Elle ne pourrait qu'avoisiner le mètre cinquante. Sur les controverses les plus récentes, bon dossier dans le Bulletin n° 9 de l'Association de Sauvegarde des Moulins à eau de Loir-et-Cher (2008), p. 23.

25. Dérivé de la *meule*, que n'emploient à l'origine ni les foulons, ni les papeteries.

26. AD Loir-et-Cher, 3 E 18/732 (14 juin 1778, procès-verbal de visite entre Vincent Doré, maître du moulin à papier, et Jean Levesque, meunier).

27. Voir *Les Vingt et unièmes Journées de l'Histoire de Flaran. Moulins et meuniers dans les Campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 1999.

28. Deux fiefs se chevauchaient, pour le meilleur profit du seigneur châtelain qui en recevait l'aveu. Chacun assorti des cens et autres revenus : l'un dit de Montrieux, l'autre dit du Gué-de-la-Ville.



Fig. 3 : Le Loir en crue, à l'emplacement du Gué de la Ville (hiver 2014).



Fig. 4 : Flanc sud de la papeterie de Montrieux (ancien moulin à blé).

dépôt des énumérations trouvées dans les baux du milieu du XVIII<sup>e</sup> s. de mots qui relèvent du lexique courant de la meunerie (« bié », « épi »), il faudra attendre les relevés du siècle suivant pour mieux analyser le système hydraulique.

En aval des activités urbaines, les aménagements de la retenue et du déversoir s'étendent encore sur plus de 200 m, vastes dimensions que ni le réseau complexe des moulins de Vendôme *intra muros*, ni la pression foncière de la cité, ne pouvaient offrir<sup>29</sup>. La masse d'eau en réserve, depuis les Grands Moulins, distants de deux kilomètres et demi, compensait la faible pente de la rivière. Pour ce qui est des bâtiments proprement dits, les fondations d'un premier corps méridional sur lesquelles s'étagent quelques pierres de taille (fig. 4), surmontées du pan de brique modulaire de l'ère

29. Cette position infirme l'idée reçue selon laquelle les moulins à papier étaient implantés en amont des villes pour échapper à la pollution urbaine.

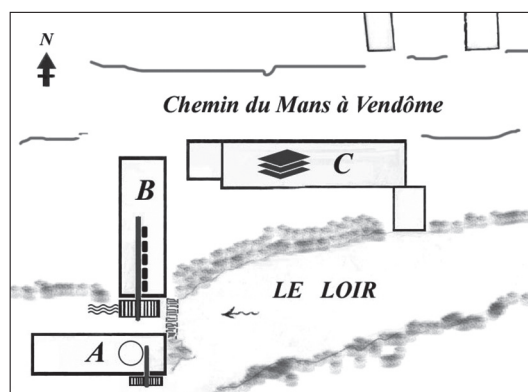


Fig. 5 : État présumé des moulins du Gué de la Ville, avant l'expertise du moulin à blé et sa conversion en moulin à papier en 1778 (d'après les plans cadastraux de 1811 de Vendôme et Naveil). A. Le moulin à blé, dit Moulin Neuf, site primitif probable. B. Le moulin à papier, abritant les piles, une cuve, les presses; étendoirs à l'étage. C. Salle de préparation et d'apprêts, salle de collage, presse; chambre aux chiffons; étendoirs à l'étage.

industrielle, paraissent les plus anciennes, à tout le moins du XVIII<sup>e</sup> s. Seule une éventuelle étude dendrochronologique des fondations, ordinairement sur pilotis, donnerait de plus grandes précisions. En définitive, les deux plans cadastraux conjugués de Vendôme et de Naveil de décembre 1811 s'avèrent les seuls premiers documents métrés exploitables<sup>30</sup>. Le plan dressé (déc. 1831) par le service des ponts et chaussées dans le cadre du projet inabouti de navigation sur le Loir reprend les mêmes mesures<sup>31</sup>, et plus général, mais comme le précédent en lecture renversée, directement inspiré du travail et des mesures de 1831, est le plan attaché à l'enquête préalable au règlement d'eau de décembre 1862, qui normalise les droits d'eau et les relations avec les Grands Moulins<sup>32</sup>.

Dès l'établissement de la papeterie, le site hydraulique s'est vraisemblablement partagé entre deux roues, l'une sur la rive droite, pour le battage des chiffons, l'autre, centrale, pour les meules à blé, exigence commune à toute papeterie pour nourrir les compagnons et leur famille, distribution figurée sur notre schéma (fig. 5). Chaque roue occupant les flancs sud respectifs des deux corps de bâtiment (A & B). Temporairement fut aménagé au XVI<sup>e</sup> s. un système d'irrigation constitué

30. AD Loir-et-Cher, cadastre en ligne : Vendôme, section C de Saint-Marc, 3 P 271/4, et Naveil, section H 2, 3 P 2 159/16.

31. GMELINE (P. de), *Alexandre Sébastien Gérard & la canalisation du Loir. Le 8<sup>e</sup> projet : 1822-1840*, Est Samuel Tastet éditeur, 2012. Exercice d'école, la rivière figurée sur les plans aquarellés paraît s'écouler d'Ouest en Est et les toponymes sont de ce fait renversés. L'auteur évoque d'autres études réalisées à la demande de l'intendant Jean-François de La Porte (p. 9).

32. AD Loir-et-Cher, 1991 W 5. Les relevés du dossier révèlent les variations des dimensions du déversoir, dont la longueur est passée de 38 m, 42 m, 43,60 m, à 48 m. Le profil du déversoir également modifié, renforcé et maçonné, n'est pas figuré. Nous n'avons pas consulté les dossiers parisiens. Voir BORDES (J.-L.), *Les Barrages-réservoirs du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle en France*, École nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2005.

d'une roue «à sabots», sorte de noria, mentionnée dans une redevance d'un certain Berthelot Gabillean (1565), vraisemblablement un meunier, dont on retrouve également le nom à Pezou<sup>33</sup>. L'autorisation accordée pour cette installation est intéressante en ce qu'elle est contemporaine de l'édit de Moulins (février 1566), qui réaffirmait solennellement les principes de la domanialité. Accessoirement, elle montrait que le principe domanial attaché à la «navigabilité» du Loir, s'il pouvait être contesté, pesait sur toute initiative nouvelle qui aurait pu entraver la navigation. Celle-ci ne vit officiellement jamais le jour<sup>34</sup>. La mixité d'usage entraînait d'autre part des baux différents, régis par des textes voués à interprétations<sup>35</sup>. Fondamentalement, sur la plus grande partie du royaume, les moulins à papier et les zones de parcours des chiffonniers échappaient aux banalités, à la différence des autres moulins, à blé, à draps ou à tan. À une roue s'appliquait donc en théorie la règle «banale», contraignante, non à l'autre, avec des conséquences particulières dont fait état l'art. 20 de la coutume du Maine, calquée sur celle d'Anjou (rédaction de 1508), pareillement applicable au Vendômois<sup>36</sup>. Nous n'avons cependant pas constaté au cours de cette recherche, certes incomplète, que ces répartitions aient suscité de conflit. Le régime de propriété ne manquait cependant pas de complexité : d'une part s'imbriquaient les fiefs dits l'un du Gué-de-la-Ville, l'autre de Montrieux, respectivement tenus par deux familles, les Gaignon et les Mâlon<sup>37</sup>. C'est aux Gaignon, à qui l'on a, par déduction, prêté la conversion d'une partie des lieux en site papetier à la fin du XV<sup>e</sup> s., ils eurent en effet pour successeur Jacques de la Forest, titulaire du fief du Gué-de-la-Ville, en 1583, et tenu de livrer annuellement au château une demi-rame de papier, ainsi qu'il ressort des comptes de la recette du duché-châtellenie<sup>38</sup>. La découverte de noms de papetiers jusque là inconnus, à savoir, vers 1544, les nommés Collas Noël<sup>39</sup> et, en 1549, Guillaume Saintot<sup>40</sup>, n'éclaire pas sur leurs rapports avec les titulaires du fief. Il reste en tout cas un grand flou pour déterminer ce qui relevait du domaine seigneurial, puisque le transfert de l'un ou l'autre fief (Montrieux et le Gué-de-la-Ville) ne semble pas toujours avoir comporté le transfert – ou la vente –

33. AN Q/1/441 (parch., 7 juillet 1565).

34. THILLIER (J.), in BASV 1879, *Le Compte de la recette de Vendôme (1583)*, transcription du registre détruit des AD Loiret A 1689, p. 36 et s.

35. AD Loir-et-Cher, 4 B 195.

36. «Quand moulin est commun, ou personnier entre deux ou plusieurs personnes, & qu'il y faut meule, roue, rouet ou autre réparation, ou réfection nécessaire par quoi il ne puisse moudre, l'un des personniers peut sommer l'autre de contribuer à la réparation du moulin...». Cité in *Commentaire sur les coutumes du Maine et d'Anjou ou extrait raisonné... par M<sup>e</sup> Louis Olivier de Saint-Vast*, tome I, Alençon, 1777, p. 41.

37. SACHY (M. de), in BASV, 2014, p. 114 donne l'image des armes des Malon, figurant dans l'église de la Madeleine. Voir art. dans Saint-Venant (vol. 2, p. 443, col. g.) et BM. Vendôme (fonds Trémault).

38. THILLIER (J.), *ibid.*

39. AN Z/2/4463, f<sup>o</sup> 176-177 (Remembrances des ventes reliefs amandes et autres prouffits et adventures du fief jugez et taxez es plectz censifs de Vendôme...).

40. AN P/974, f<sup>o</sup> 174, v<sup>o</sup>, reg. pap. & AN. P/977, f<sup>o</sup> CV, r<sup>o</sup>, reg. papier.

des moulins. Fait le plus apparent, le moulin du Gué-de-la-Ville demeurait au milieu du XVI<sup>e</sup> s. en activité.

Autres incertitudes, quant à la localisation et l'activité réelle du deuxième moulin, sur le Boulon, que la mention d'un texte daté du 10 janvier 1537 situe sur la paroisse de Mazangé, «moulin à papier ou demeure Thenot Aubry en lad. paroisse de Masange», qui paraît correspondre au moulin de Fay que l'on a vu transformé par les religieuses de la Virginité. Il faudrait alors admettre qu'Aubry ait été papetier, et que le moulin pourrait avoir finalement repris quelque temps du service<sup>41</sup>.

Concernant les papiers fabriqués, les sondages que nous avons pu faire dans les registres des *Remembrances des plaitz*, transférés à Paris, en 1739, conservés pour la période du milieu du XVI<sup>e</sup> s., devraient permettre de préciser l'origine des filigranes, qui se signalent par une particulière fréquence de la licorne, très schématisée. Ces papiers se distinguent par leur belle structure, leur épaisseur, et un collage généreux, qualité qui ne saurait surprendre dans une ville où abondaient les tanneries, fournisseuses de colle. Le parchemin avait cependant sa place, pour longtemps encore, dans la pratique notariale («grosses» et «expéditions», que gardent les archives privées) et dans l'écrit juridique, même si les noms de parcheminiers trouvés dans les collections du XVI<sup>e</sup> s. n'abondent pas dans cette ville tannante : à Vincent Michon, parcheminier, en mai 1506<sup>42</sup>, succède son gendre, Guillaume Boullay, cité en 1548<sup>43</sup>. Il semble qu'ils aient été plus nombreux à Châteaudun<sup>44</sup>.

## Un modèle de roue (fig. 6)

Détachées de leur contexte, les représentations de moulins ne sont souvent dans l'iconographie des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles que des décors sans ambition technique, l'intérêt d'un détail d'un des vitraux de l'église abbatiale de la Trinité mérite cependant d'être étudié pour ce qu'il apprend de l'hydraulique. S'il faut exclure qu'il puisse s'agir d'un moulin à papier, auquel ni les sacs de grains ni la position de la roue ne sauraient s'appliquer, la composition générale et la structure de cette roue surdimensionnée n'en annoncent pas moins une évidente recherche de puissance. La fonction, désormais partagée, des moulins du Gué-de-la-Ville était de moudre le grain. Le modèle d'inspiration de l'atelier du

41. AN Z/2/4453 (reg. papier – Vandôme 1543 et 1544 Remembrances des fiefs et censifs de la Châtellenie...). En mars 1542, Pasquier Aubry, «moulinier demeurant en la paroisse de Mazange» rend aveu à la châtellenie, pour quatre boissellées de terre «seans au lieu de la Planchette pres le moulin de Boullon appartenant aux religieuses abbesse et couvent de la Virginité» (AN P/952, parch.).

42. AN P/974.

43. AN P/952.

44. AD Eure & Loir, E 2885 (vente à Guillaume Langlois, parcheminier à Châteaudun de 300 livres de laine et pelures, moyennant 40 lt, 1519).



Fig. 6 : Abbaye de la Trinité de Vendôme, vitrail de l'échelle de Jacob, détail (cl. Romain Dufournier).

maître-verrier est en effet la question posée. L'image est datée de 1549, par une analogie de facture avec le vitrail voisin portant ce chronogramme<sup>45</sup>. Sur le thème biblique du songe de Jacob<sup>46</sup>, est greffée l'image d'un moulin<sup>47</sup>. La composition – et particulièrement la présence d'un pont planchéié – ne sont pas sans rappeler une des enluminures du fameux manuscrit de René d'Anjou, le *Mortifiement de vaine plaisance* (1455)<sup>48</sup>, dont plusieurs sont attribuées à Jean Colombe, enlumineur de Bourges. Que la morphologie du moulin de la Trinité soit inspirée de la manière de faire des charpentiers locaux cela paraît en effet vraisemblable. La roue figurée présente un compromis entre la «roue de dessus», ordinairement à augets, dont l'effet est d'enclore l'eau pour la faire agir de son poids, et la «roue de dessous», actionnée au fil de l'eau, en faible chute, alors seule envisageable sur le Loir, et l'on voit ici que

la rivière, beaucoup plus étroite, ne peut s'accorder avec la disposition du Gué-de-la-Ville. S'il s'agissait d'une papeterie, la position de la roue dans le plan barlong du bâtiment impliquerait un renvoi interne par engrenage, puisque le grand arbre moteur équipé de ses comes, est inséré dans le moyeu de la roue. Le *MühlenBaukunst* de Leonhardt Christoph Sturm, très postérieur (1718), pourtant pionnier en matière d'iconographie papetière, présente certes un système relativement logeable, réduit à 7 maillets, mais un tel modèle ne semble pas avoir été pratiqué en France. Plus généralement, on sait que la disposition des piles trois par trois paraît avoir prévalu<sup>49</sup>. Pour le Vendômois, les rares énumérations d'installation se bornent à indiquer la présence de la cuve, des presses et parfois les piles, quelquefois leur nombre, jamais leur capacité. Nous sommes donc contraints à en revenir sans autre détour, comme nous l'avons vu, à des descriptifs tardifs, tels l'expertise des moulins du papetier Doré en 1788<sup>50</sup>, et une prisée de 1789<sup>51</sup>, pour discerner ce que pouvait être antérieurement l'emprise du moulin à papier, sans que le moteur hydraulique, masqué par les installations de la turbine puisse être étudié.

## Le XVII<sup>e</sup> siècle : les Le Tourneur, les Chastelain

À Vendôme, l'activité se poursuit ininterrompue, attestée le 28 septembre 1605 par une rente instituée par le testament de Françoise Ollivier, fille de défunt Jean Ollivier, en faveur de l'église de la Madeleine de Vendôme<sup>52</sup>. S'il n'est pas dit que le nommé Ollivier ait effectivement exercé le métier, il en fut autrement avec Claude Le Tourneur, qui lui succéda, aussi qualifié de marchand-papetier à l'occasion du mariage de sa fille en 1686<sup>53</sup>. Il n'en prétendait pas moins à un autre statut : à la faveur d'une reconduction de la dite rente, le 4 février 1675, il est dit «seigneur propriétaire et possesseur d'un moulin à papier... composé de chambre à feu grenier dessus et autres appartenances». Ce descriptif sommaire<sup>54</sup> est complété par l'expertise sur le pont reliant les moulins à blé et à papier du 19 mars 1689, par Michel Belot et Nicolas Herode charpentiers<sup>55</sup>. En fait, la manière de travailler de Le Tourneur ne nous est pas connue, on sait seulement qu'il avait acquis sa compétence à Longny-au-Perche, dont il était originaire. Il y retourna à la fin de sa vie, «l'esprit

45. (Collectif), *Les Vitraux du Centre et des Pays de la Loire*, Corpus Vitrearum, 1981, p. 153.

46. *Genèse* 28-12.

47. Éventuelle appropriation de la chanson populaire «Meunier tu dors».

48. AVRIL (F.), REYNAUD (N.), *Les Manuscrits à peinture en France, 1440-1520*, Paris, 1993 et FABRE (I.) préface de M. Zink, traduction du *Mortifiement de vaine plaisance*.

49. Les exceptions sont fréquentes. Par exemple, dans l'actuel département de la Mayenne : Averton : 4 piles à 4 maillets chacune ; Le Pré-en-Pail : 3 piles à 4 maillets chacune ; Saint-Calais-du-Désert : 4 piles à 4 maillets chacune (AD Indre-&-Loire, C 139, 24 janvier 1772).

50. AD Loir-et-Cher, 3 E 45 267 (minutes de M<sup>e</sup> Louis Pierre Paul Mereaux, notaire à Vendôme).

51. AD Loir-et-Cher, 3 E 45 269 (*id.*).

52. AD Loir-et-Cher, G 2267/15 (testament de Françoise Ollivier, par devant M<sup>e</sup> Chevaye, notaire tabellion à Vendôme).

53. AC Vendôme, registres paroissiaux BMS de la Madeleine, GG 9, 1<sup>er</sup> juillet 1686.

54. AD Loir-et-Cher, G 2267/16 (M<sup>e</sup> Chevaye).

55. AD Loir-et-Cher, 4 B 195, cité plus haut.

troublé». Il s'était dit-on opposé au mariage de sa fille. Les hautes forêts du Perche fournissaient abondamment ce combustible des grosses forges autour desquelles gravitaient diverses formes de métallurgie, notamment une tréfilerie<sup>56</sup>. De cet environnement profitait la papeterie, de présence «immémoriale», ainsi que notait un enquêteur en 1717 mandaté pour une des premières grandes enquêtes sur les papeteries du royaume<sup>57</sup>, mais aux dires du même enquêteur, enlisée dans le papier gris, pour l'emballage des clous et des épingles<sup>58</sup>. Ces épingles servaient aux chiffonniers de monnaie d'échange.

La production vendômoise s'étendait naturellement aux autres qualités selon les chiffons amassés. Ce dangereux travail de collecte était l'œuvre des «loqueteurs», expression consignée en Touraine (Loches, 1773), «marchand de guenilles» (La Chapelle-Huon, v. 1780), amasseur de drapeaux, ou «drapilles» (Berry), et «drapillons» (Châteaudun). Les tris s'achevaient au moulin. De ces gens de l'ombre, on sait en vérité peu de choses, hormis les variantes de dénomination : l'inventaire, après décès du papetier Lesourd (1767), cite une dette de 300 livres pour «vente de drapeau» du «sieur Vigean marchand à Blois», chiffre non négligeable dans le passif du fabricant<sup>59</sup>. Les registres paroissiaux consultés n'en font jamais état.

Sur place, les papiers d'impression avaient naturellement leur emploi. À cet égard, un travail d'investigation et d'identification matérielle reste à développer. Le premier exemple pourrait nourrir utilement le débat bien connu de l'historiographie vendômoise, relatif à l'information, puisée chez l'abbé Simon, historien de Vendôme<sup>60</sup>, selon laquelle une édition clandestine des premières *Provinciales* de Pascal avait été faite à Montrieux, en 1656, par l'imprimeur Sébastien Hyp<sup>61</sup>. L'emplacement supposé de l'atelier, dans une cave de Montrieux, offre un bon élément de vraisemblance, puisque la papeterie voisine pouvait y apporter discrètement son concours. S'il est vrai que les origines de Hyp sont inconnues et sa date de naissance imprécise (v. 1586), il est certain que son activité vendômoise était très antérieure, avec un premier ouvrage imprimé en 1637. Que l'édition pascaline n'ait laissé aucune trace matérielle, puisque, écrit Simon, le texte fut saisi et détruit, le détail des imprimés de cette officine, partiellement répertoriée par Achille de Rochambeau mérite certainement d'être étudié<sup>62</sup>. Aux titres relevés par Rochambeau doivent en particulier être ajoutés deux

opuscules, l'un attribué par le catalogue BnF au père Jacques Moireau, de l'Oratoire, *Viro clarissimo D.D.N.P. [Nicolao Pinette]... ob templum in Lutetiae suburbanis P.P. Orat. D. Jesu a fundamentis extructum... eucharisticon offert Jacob. Moireau*, Vindocini, ex typis S. Hyp, 1657, et l'autre, attribué également à un oratorien, le père Marc Toublanc, *Celsissimo principi Francisco de Vendosme, duci de Beaufort..., a morbograviore... valetudini... restituto, soteria canit Marcus Toublanc*, Vindocini, ex typis S. Hyp, 1658. Le courroux royal n'empêcha pas Hyp de poursuivre son activité, sauf à supposer que celle-ci ait été reprise par son fils. L'étude ponctuelle que nous avons tentée sur deux ouvrages de ce fils présente les difficultés ordinaires d'interprétation de filigranes tronqués. Ceux-ci ne pourraient apporter de preuve certaine d'une provenance vendômoise des papiers imprimés que lorsqu'un corpus complet aura été constitué. La recherche serait à étendre aux œuvres d'autres imprimeurs, continuateurs des Hyp, et à d'autres tel le libraire rouennais Claude Grivet, dont les liens avec le papetier Le Tourneur ressortent de sa signature sur l'acte de mariage de sa fille Marguerite. Ils se poursuivent au siècle suivant, avec Marc Anthoine Morard, imprimeur et libraire venu du nord de la France, que l'on voit en relation avec le papetier Nicolas Barbé, dans un acte de 1741.

Il en va de même pour les manuscrits dits institutionnels, pour lesquels l'identification des sources n'en est qu'à ses débuts. Pour la seule question des filigranes, l'effet négatif de la grande réforme louis-quatorzienne imposant le papier timbré (édit d'avril 1674) est connu, il a eu pour conséquence la disparition des marques nominatives sur les minutes notariales, de sorte que les années précédant l'édit s'avèrent souvent plus instructives, sinon par la lisibilité, du moins par la quantité<sup>63</sup> : les sondages faits sur les actes notariés de Vendôme et de Loches révèlent une mainmise complète des papetiers locaux<sup>64</sup>. Un gros travail reste à faire pour l'étude de ces papiers : actes et titres d'administration comtale, puis ducal, actes de justice (élection, Grands Jours, eaux & forêts), pour ne pas citer les établissements religieux, établissements d'instruction (Oratoriens), les registres paroissiaux, désormais retirés de la consultation, et le très rare papier écolier, en somme tous les papiers d'écriture. À quoi il faut ajouter les papiers utilitaires, cet autre tiers de la production qui faisait vivre le fabricant, et qui absorbait les «férasses»<sup>65</sup>, que l'on retrouve dans la consommation des ciriers, chandeliers, vitriers et autres épiciers de la ville de Vendôme<sup>66</sup>, qui tous emballaient leurs produits.

56. DORNIC (F.), *L'industrie dans le Perche, Textile et fer*, in *Cahiers percherons*, n° XVIII, 1963.

57. AN F12/1475. Moulins à papier à Bizou, Saint-Victor-de-Réno, La Frette et Brochard.

58. AD Orne, C 32.

59. AD Loir-et-Cher, 3 E 18/710 (6-21 mai 1767, acte M<sup>e</sup> Godineau, notaire à Vendôme).

60. SIMON (Abbé), *Histoire de Vendôme et de ses environs*, 1835, Vendôme, vol. 3.

61. BONIN (L. & Cl.), *Naveil, pages d'histoire*, Vendôme, 2009, p. 32-33.

62. ROCHAMBEAU (A. de), «Les imprimeurs vendômois & leurs œuvres», in *BASV*, 1878-1879, p. 260, et suivantes.

63. Une délibération de la chambre du conseil ducal, du 24 juin 1552, fixait à 12 le nombre des notaires de la seule ville de Vendôme (AN Z 2 4465, f° 313).

64. Le notaire lochois François Dupont (années 1646 et 1651), n'emploie pratiquement que des feuilles filigranées P. LESOURD ou ANDRODIAS, tous deux fabricants des bords de l'Indre (AD Indre-&Loire, E 3 26/336).

65. MARTELLIÈRE (P.), *Glossaire du Vendômois*, 1893, p. 128. Débris des pires tissus de chanvre.





Fig. 7 : Savigny-sur-Braye, ruines du moulin de Marcé, sur la rive droite de la Braye.

Quittons Vendôme, en remarquant que l'activité papetière française subissait au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle une concurrence de plus en plus forte de l'extérieur (Hollande, Angleterre, états du Nord). C'est en cette période de tassement – relatif, puisqu'il est le résultat d'un accroissement global de la consommation à l'échelle européenne – que le petit moulin de Marcé-Garelière, mû par la Braye, aux confins du Maine, à Savigny, alors en Vendômois, paraît lancer sa fabrication<sup>67</sup>. Celle-ci n'y sera que temporaire. En 1676, le passage par mariage du marquisat de Courtanvaux de la maison de Souvré<sup>68</sup> entre les mains de François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, est à souligner : dès 1677, Louvois devient secrétaire d'État à la Guerre et prend en charge les hostilités contre les Provinces Unies, acteur majeur du commerce papetier en Europe<sup>69</sup>. De ce petit moulin, marginal au sein d'un domaine foncier de belles dimensions, hommager du duc de Vendôme, le site aujourd'hui en ruines (fig. 7), établi non loin de l'ancienne voie ferrée, très vite rendu à l'activité meunière (v. 1690)<sup>70</sup>, est à remarquer. Si l'on ne saurait penser qu'il ait pu inspirer à lui seul le champion de la lutte armée contre les positions hollandaises, il est à rapprocher du destin du célèbre format *Tellière*. Le moulin fut confié à Michel Chastelain, issu d'une famille qui contrôlait le papier de la région, collectionnait maîtrises et moulins, jouissait de l'honorabilité des gens de commerce, tant en Anjou (Seiches-sur-le-Loir)<sup>71</sup> que dans le Maine (Piacé, 1635, René Chatelain ; Ambroise Chatelain, à Sainte-Suzanne, 1676). On trouvera plus tard en plein XVIII<sup>e</sup> s., à Paris,

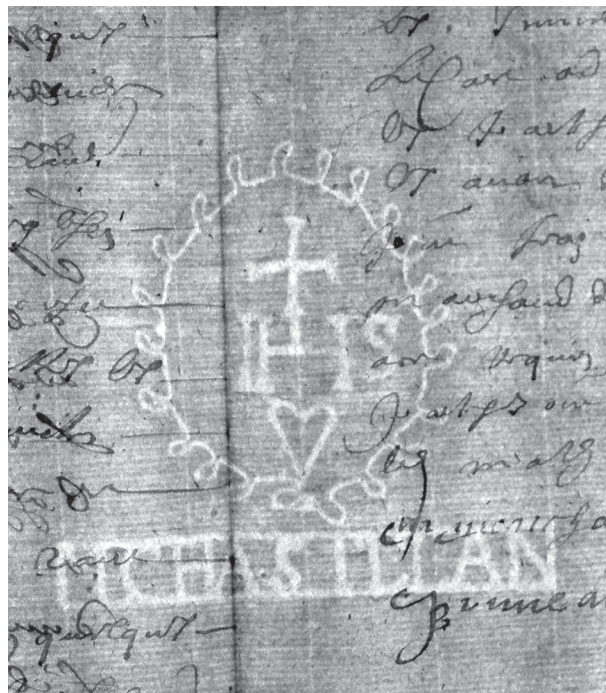


Fig. 8 : Filigrane Chastelain (XVII<sup>e</sup> s.) (cl. Louis André).

un marchand papetier réputé de ce nom Place des Victoires, à l'enseigne de la « Petite Romaine »<sup>72</sup>. La facture du filigrane « Chatelain » témoigne d'un bon savoir-faire (fig. 8), le monogramme se retrouve continuellement dans le Maine, et parfois en Vendômois<sup>73</sup>. Michel venait de la périphérie du Mans, au moulin de Challes<sup>74</sup>. Nul doute que le fabricant fut alléché par l'offre du gérant d'un grand seigneur, ministre, détenteur, certes absentéiste, des terres, et d'une lignée célèbre, les Tellier, dont les armoiries filigranées (les trois lézards) associées en contremarque aux initiales LT couraient largement sur le marché du papier. Ce motif beaucoup employé par les auvergnats était, en fait, déjà connu en 1644 dans le notariat parisien<sup>75</sup>, et n'allait pas cesser de l'être<sup>76</sup>. Il ne doit donc pas son origine au moulin de Marcé. On a pu croire, à tort, que la promotion de cette sorte pouvait être attribuée au quatrième fils du ministre de Louis XIV, Camille Le Tellier, qui fut directeur de la Librairie Royale et membre de l'Académie des sciences. Ce papier, présenté comme un grand format dans la hiérarchie du règlement de 1741, est loin d'être au sommet du tableau des dimensions. Il allait s'imposer durablement comme

66. «.... item quatre vingt livres de papier à faire des enveloppes de marchandises, vingt vieilles tourtes de suif estimé ensemble la somme de onze livres...» (inventaire ap. décès du sieur Fesneau, épicier à Vendôme, 29 juillet 1743 – AD Loir-et-Cher, 3 E 18/678).

67. Présence attestée d'un Chastelain en 1675. Mais on trouve le filigrane M. CHATELAIN, dès mars 1671, sur plusieurs aveux, l'un de la chapelle de l'Annonciation, l'autre de la chapelle de Saint-Sulpice, un autre du prieur de Fortan, au duché de Vendôme (AN P 714/2, n<sup>os</sup> CLIII, CLIII, CLVIII.).

68. La maison de Souvré avait tenu Courtanvaux de 1500 à 1661.

69. Actes du XXX<sup>e</sup> congrès IPH, n<sup>o</sup> 18, Angoulême, 2010.

70. AN P 600 (registre des hommages du marquis de Courtanvaux au duc de Vendôme, parch.), 20 mai 1690. Le moulin n'y est pas cité.

71. René Chatelain, papetier, parrain à Lézigné, près Seiches, le 2 janv. 1618, cité par PASQUIER (E.), *Imprimeurs d'Anjou*, p. 47.

72. Musée Carnavalet, Cabinet des arts graphiques.

73. AN P/714-3 (1670-1672).

74. En 1667, contrat de mariage de Mathurin Colombu, serviteur papetier chez maître Chastelain, demeurant à Challes (AD Sarthe, 4 E XXII, 247). Le 29 mai 1670, vente d'un bordage à Douillet, par Pierre Coulombœuf, à honorable homme Michel Chastelain, marchand, demeurant paroisse de « Savigne sous Brain » (*ibid.*, 4 E XXII, 250).

75. AN Mc. ét. CIX/221 (registre).

76. GAUDRIAULT (R.), *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 1992.

papier administratif, ou papier ministre – ultérieurement fixé (1929) aux dimensions 0,34 × 0,44 cm. Quant au destin de Châtelain, on ne connaît pas les raisons de son départ, peut-être l'éloignement des centres marchands, qui a pu l'empêcher de trouver avantage à maintenir le site.

Mieux placé, côtoyant les puissants soufflets d'une grosse forge nouvellement installée<sup>77</sup>, le moulin dit de la Flotte, à Poncé-sur-le Loir, relevait du château éponyme détenu par la famille de Chambray<sup>78</sup>, dans un ensemble industriel alors important et moderne. Il fut plus tard occulté par la réussite des établissements de Paillard qui amenèrent l'arasement de son barrage. Après avoir été exploité par un certain Jacques Thomas, nanti d'une bonne respectabilité (sieur de la Croix), que l'on voit actif entre 1656 et 1665<sup>79</sup>, il est repris par Louis Simonet, maître-papetier<sup>80</sup>, que l'on suppose lié aux très actives papeteries briardes et du Loing<sup>81</sup>, puis par des représentants successifs d'une famille Virette<sup>82</sup>. La commercialisation de ses produits reste encore à découvrir : peut-être l'emballage des clous, auquel cas la forge serait un nouvel exemple d'intégration industrielle... phénomène observé ailleurs, avec les aiguilles de Laigle et Rugles ou la quincaillerie de Tinchebray, dans une économie dominée par le troc (chiffons, contre clous, épingles et savons).

## Le temps des Lesourd

À Montrieux, au moulin du Gué-de-la-Ville, au début du XVIII<sup>e</sup> s. la chaîne de responsabilités, dont l'exploitant n'est que le maillon final, ne favorise pas l'essor du site : le propriétaire et le titulaire du fief, petits gens de justice, sont soit distincts soit géographiquement éloignés, et ne perçoivent que des revenus modiques : M<sup>e</sup> Louis Herbault, procureur à La Loupe, en pays chartrain, héritier de sa défunte femme, Marguerite Letourneur, reconnaît au propriétaire du fief, M<sup>e</sup> Viau, avocat blésois, un cens de 12 deniers, une rente de 12 livres en argent, et une rame de papier fin, six anguilles ou 10 deniers pour chacun d'elle. Rien que de très classique, pour un moulin qui vivote, encore que les baux ne nous soient pas tous connus. Un descriptif pour 1702 est à sa manière éloquent par sa concision : « ... un corps de logis composé d'une chambre, grenier dessus, cellier dessous, un autre grand bâtiment y tenant où est le tournant et auges dudit moulin avec la cuve et presses à fabriquer le papier, pêcheries, chaussées,

bief, épi, poulailler, jardin devant (...) »<sup>83</sup>. Depuis 1700, Jean Lesourd, maître-papetier, époux en premier mariage d'Anne Archambault, avait pris la ferme de la partie papetière. Remarié en 1706, il l'occupa encore quelques années (mention 1710), avant de repartir à Courçay, sur l'Indre, son territoire d'origine (mention 1723). Lui succède Nicolas Barbet, d'abord fermier (1725-1732), puis acquéreur.

L'entrée en scène progressive de cette famille Lesourd illustre en fait un nouvel enracinement géographique, ancré sur la vallée de la Loire, qui va impliquer une extension des liens commerciaux. Non sans mouvement, car ainsi le veut le métier, et entrecoupé de noms qui reviennent : Philippe Alexandre Lhomme, Jean François Brière, marchand-papetier orléanais, René Henri Brossin, venu de Frétygny. Pour les Lesourd, les liens tourangeaux et orléanais sont multiples. Dans la vallée de l'Indre depuis le XVII<sup>e</sup> s., en particulier dans l'ancien moulin de Corbery, acquis en 1613 par André Lesourd, on s'enorgueillit de cette durée<sup>84</sup> ; une autre branche règne durant deux siècles sur les moulins de Courçay et de Reignac en aval sur l'Indre. Chez eux se fournissent les administrations (les Aides, le Timbre, l'Intendance), depuis longtemps les ventes vont aussi à Orléans<sup>85</sup> (fig. 9). Se dessinent, de baux en baux, d'apprentissage en maîtrise, les mouvements entre Vendôme, Orléans, et le Berry. La production vendômoise va profiter de cette diversification des débouchés et prendre une place durable dans le papier d'emballage. Au cœur de ce périmètre, un membre impose techniquement la marque familiale : André Lesourd est formaire à Cour-Cheverny, prêt à fournir Mehun-sur-Yèvre, dont la papeterie entamera dans quelques années (1770) une belle phase de décollage<sup>86</sup>, l'Anjou<sup>87</sup>, et bien sûr Vendôme, dont il est natif. Lors de la grande réglementation de 1739, lorsque les papetiers sont contraints de renouveler leurs formes, beaucoup invoqueront le manque de formaires pour échapper au

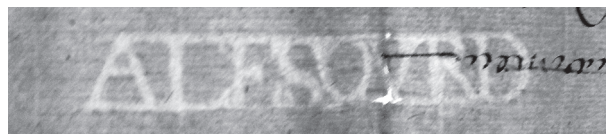


Fig. 9 : Filigrane André Lesourd, 1660 (notariat lochois).

83. AD Loir-et-Cher, 3 E 8/190 (4 août 1702, acte M<sup>e</sup> Bellanger, notaire à Blois).

84. AD Indre-&-Loire, C 139 (enquête 1772, n<sup>o</sup> 14) : « Corbery : à un quart de lieue de Loches, le sieur Claude Henry Lesourd est le sixième de père en fils propriétaire du moulin... » (lettre du subdélégué à l'Intendant, 21 avril 1772).

85. AD Loiret, E 6690 (nov. 1654, étude M<sup>e</sup> Antoine Fieffé), filigranes P. Lesourd, sur l'inventaire après décès du gros raffineur Claude Jogues.

86. Voir CREVEAUX (E.), « Un grand ingénieur papetier : Jean-Guillaume Écresse collaborateur de Nicolas Desmarest », in *Contribution à l'histoire de la papeterie en France*, 1937, p. 12-13.

87. AD Indre-&-Loire, C 139 (enquête de 1743, n<sup>o</sup> 11) Dublineau, subdélégué, indique que Lesourd vend ses formes à Michel Penil, papetier de Saint-Denis-d'Anjou (29 février 1743).

77. (Collectif) *La Métallurgie du Maine : de l'Âge du fer au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions du Patrimoine, 2003, Paris.

78. TOUBLET (E.), *Un Industriel au XVIII<sup>e</sup> siècle, Elie Savatier, fondateur des établissements industriels de Bessé et de Poncé*, Mamers, 1900, p. 33.

79. AD Sarthe, registres paroissiaux en ligne, Saint-Julien-de-Poncé, 1 MI 861 R1, BMS 1642-1661, f<sup>o</sup> 11/44, g.

80. AD Sarthe, registres paroissiaux en ligne, Saint-Julien-de-Poncé, 1 MI 861 R1, BMS 1668-1671, f<sup>o</sup> 2/52, dr.

81. BnF, mss. Dossiers bleus, 632, Thomé, f<sup>o</sup> 12.

82. Pierre Virette, plusieurs fois mariés, rejoindra Courdemanche, sur l'Étangsort.

renouvellement imposé et André fait partie de ces « raretés »<sup>88</sup>.

Le personnage central est Louis Lesourd (1700-1767). Paradoxalement, il ne sait pas écrire, voilà le signe indirect que l'écrit et l'imprimé ne sont pas les préoccupations prioritaires de son état, car il connaît son métier; il a d'abord travaillé à Saint-Mesmin, gros moulin sur le Loiret, aux portes d'Orléans. Marchand-papetier et maître du moulin de Montrieux, il en devient propriétaire, pour une somme plutôt modique (3000 livres), le 18 février 1741<sup>89</sup>, et à son tour l'analphabète devient seigneur du fief du Gué-de-la-Ville<sup>90</sup>. Petit seigneur à la vérité, mais assez pour prétendre comme la plupart des Lesourd, à trouver leur sépulture dans une église. Son inventaire après décès en 1767 révèle ses attaches terriennes avec la Touraine, ses liens commerciaux avec le tout-puissant sucre orléanais<sup>91</sup>.

## Insaisissable main d'œuvre

Fluctuant par nature, assujéti aux caprices des cours d'eau, le monde papetier a pour trait constant la mobilité. Ce caractère marqué, d'intensité variable, observé dès les origines dans la plupart des régions, même si certaines zones tel l'important foyer normand, autour de Mortain et de Vire, paraissent y échapper, est naturellement propre et plus accentué au centre de la France. Simple logique géographique. Mobilité qui affecte aussi bien le maître que le compagnon, mais pour des raisons différentes. Pour les compagnons, s'ensuit la difficulté à pister et dénombrer la main-d'œuvre, avide de surnoms. Au Gué-de-la-Ville, travaillent « la Verdure », « l'Espérance » (1767), « le Grand Normand » (1767). Recherche difficile, car le phénomène est sporadique et loin du caractère systématique des surnoms que portent les soldats stationnés à Vendôme; le compagnon peut aussi se dire « journalier » ou « homme de bras », et rien n'est dit des femmes, ni des enfants. L'obstacle du patois ou du dialecte ne joue pas : on verra à Vendôme le limousin Sébastien Ratouré, fils d'un chaudronnier du bassin de Tulle, qui de Montrieux ira à Poncé et plus tard à Bessé. Le contrat d'apprentissage, grâce auquel le maître-papetier pourrait fixer son employé paraît ici une rareté : seul exemple trouvé, celui du jeune Aubert engagé en 1732<sup>92</sup>. Ainsi en est-il du compagnon, solide de ses hanches, porteur de savoir-faire, qui change promptement de maître et de cuve, s'il n'a pas charge d'âmes<sup>93</sup>.

88. Les premiers éléments d'une généalogie des Lesourd ont été réunis grâce à l'ouverture des registres paroissiaux, aussi bien des collections dites communales, que celles du greffe, par les archives départementales du Loir-et-Cher, d'Indre-&-Loire, du Loiret, du Cher et de l'Indre.

89. AD Loir-et-Cher, 3 E 18/227 (acte du 18 février 1741).

90. AD Loir-et-Cher, G/2267/19, titres de la fabrique de la Madeleine de Vendôme, acte M<sup>e</sup> Courtin, notaire.

91. AD Loir-et-Cher, 3 E 18/710 (6-21 mai 1767, acte M<sup>e</sup> Godineau, notaire à Vendôme).

92. AD Loir-et-Cher, 3 E 41/520, 23 nov. 1732 (M<sup>e</sup> Pierre Huard de Beaulieu, notaire royal à Vendôme).

Pour le maître-papetier, la mobilité est d'un autre genre, plus facile à suivre en archives, puisque liée au fermage. Durée en place qui se limite parfois à la durée du bail. Les exemples ne manquent pas de ces migrations familiales : les Chastelain, déjà nommés, les Quetin, qui passent d'Avoise, au voisinage de La Flèche, ensuite à Challes et de là à Poncé-sur-le-Loir. Les mêmes traits se retrouvent chez les Provost, de Sainte-Suzanne, ou les Lanteigne, venus du Cotentin.

À partir des années 1730-1740 la création de la manufacture royale de Langlée, à Montargis va polariser le monde papetier. Langlée est alors la plaque tournante de l'apprentissage et du stage, où les futurs maîtres apprennent le fonctionnement des piles hollandaises et la nouvelle organisation du travail, annonciatrice des temps modernes. On s'y rencontre : Claude Lesourd (1762), Mathieu Bichette (fabricant de Sainte-Suzanne), Boissade, un auvergnat, Bession, un champenois, et beaucoup d'autres. Énorme manufacture, où les caractéristiques du métier prennent une dimension qu'un petit moulin de Vendôme ne laissera pas bien voir : dangerosité du métier (5 morts en octobre 1741, 3 morts en avril 1762)<sup>94</sup>, agitation sociale, solidarité de corps. Et cependant la mobilité, arrivée au XVIII<sup>e</sup> s. à son point extrême, semble bien avoir pris son rythme de croisière très antérieurement : on peut ici s'interroger sur l'origine géographique de l'ancien Guillaume Belisse de Pezou, dont le patronyme paraît n'avoir au XVI<sup>e</sup> s. aucune résonance vendômoise.

## Le marché de l'emballage

Au rebours de cette mobilité des hommes, la stabilité dans la profession s'applique singulièrement aux maîtres, qu'ils soient ou non propriétaires du moulin. Peu d'hommes nouveaux qui réussissent en papeterie, si ce n'est, cas d'exception, l'entrepreneur manufacturier Élie Savatier (1717-1782), qu'il faut d'abord considérer comme un investisseur éclairé. Natif de Bessé-sur-Braye, sans aucune attache avec le papier, il vient y faire une partie de sa fortune (fig. 10). Il va faire décoller le site de Poncé-sur-le-Loir, au moulin de Paillard, en ancrant la production dans l'emballage, profitant de l'essor sucrier (Orléans, La Rochelle), passant de l'emballage des étamines – qu'il fait activement fabriquer au métier en chambre<sup>95</sup> – et de la teinturerie, au produit sucre, car il emploie une partie des colorants aux papiers bleus et violets à destination des nombreuses raffineries de La Rochelle<sup>96</sup>, ajoutant roue sur roue,

93. Les registres paroissiaux révèlent ici ou là ces compagnons voltigeurs, que l'on ne retrouve mentionnés qu'une ou deux fois comme témoins lors d'un décès, et qui disparaissent, partis à une autre cuve. L'enquête de l'An II, qui recense nominalement l'origine de ces compagnons, jette un jour particulier sur leur mobilité.

94. AD Loiret, registres paroissiaux en ligne, BMS Chalette-sur-Loing, f<sup>o</sup> 45/239.

95. DORNIC (F.), *L'Industrie textile dans le Maine et ses débouchés internationaux (1650-1815)*, 1955, *passim*.

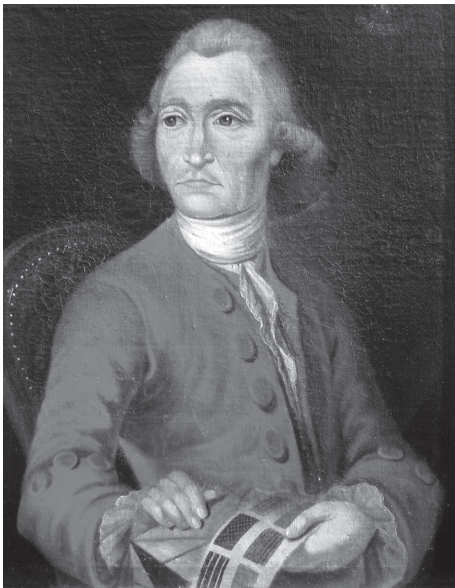


Fig. 10 : Élie Savatier, seigneur du Fief-Corbin (Sargé-sur-Braye) (coll. part.).

cuve sur cuve<sup>97</sup>, projetant d'installer un cylindre pour augmenter la production, après avoir fait vainement appel à Jean-Guillaume Écrevisse, pour finalement y renoncer, sans doute persuadé de l'inutilité du procédé pour les papiers qu'il produit<sup>98</sup>, car telles sont les observations du moment qui s'accordent sur le fait que le procédé hollandais fragilise les papiers, dont les raffineurs attendent au contraire de la robustesse et un aspect attractif, non la rapidité : «... le sucre qu'on vend dans les raffineries, peut donc se réduire à trois espèces, savoir, 1° le deux, le petit-deux, le trois, le quatre & le sept, que l'on nomme tous *sucre ordinaire*, & qui se met tout en papier bleu. 2° *Le superfin*, que l'on met en papier violet. 3° Enfin, le *royal*, que l'on met en papier violet, plus fin que celui du superfin...»<sup>99</sup>.

96. «... douze raffineries de La Rochelle produisent 20000 livres par mois de sucre blanc en pains...», *Dictionnaire universel du commerce : contenant...* etc. ouvrage posthume de Jacques Savary des Bruslons, continué et publié par Philémon-Louis Savary son frère, Paris, Veuve Estienne & fils 1748, tome I, p. 67.

97. TOUBLET (E.), *oc. passim*.

98. CREVEAUX (E.), *oc. p. 38*.

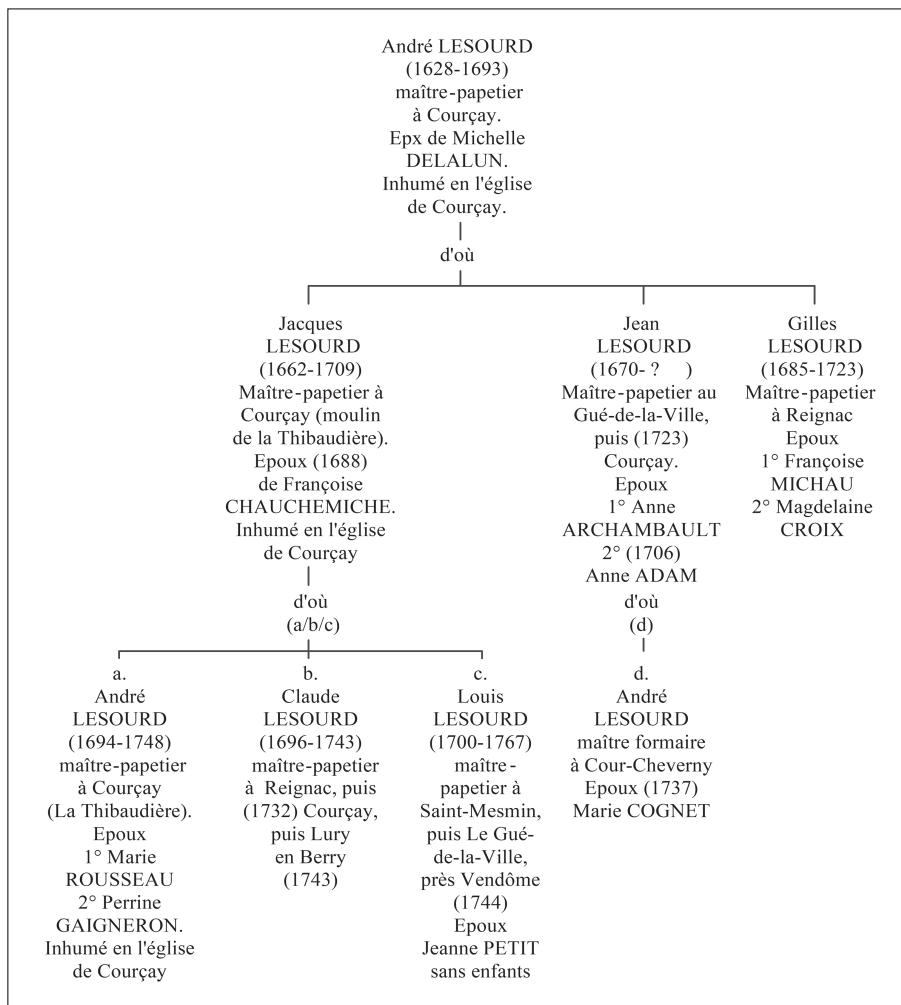


Tableau 1 : Les Lesourd.

Pour Vendôme, cette orientation nouvelle s'est dessinée avec l'arrivée de Louis Lesourd, ancien maître d'une papeterie joutant une des plus fortes raffineries orléanaises, parmi les 24 qu'on y dénombre à la veille de la Révolution<sup>100</sup>. Dans son moulin, à la lisière de Vendôme apparaît une nouvelle compétence en la personne de François Quetin, « tinturier et leveur », lequel rejoindra bientôt Poncé<sup>101</sup>. De la cuve sortent les « mauvais » papiers, qu'il faut teindre, renforcer, colorer et adapter aux exigences des épiciers et autres chandeliers et blanchisseurs de cires que comptent les villes du Mans, de Vendôme, de Tours ou d'Orléans, et qui procurent les meilleurs débouchés sans qu'il soit nécessaire d'opérer des tris prolongés des chiffons. C'est fort naturellement que Jeanne Petit, sa veuve, revend l'affaire à Claude Vandeborgue, anversois d'origine, homme des Lumières, l'un des plus gros raffineurs orléanais, que Duhamel du Monceau rencontrera pour décrire sa raffinerie du quartier de Recouvrance. En définitive peu intéressé par le battage et la coloration des pâtes, pour un placement sans grand retour matériel, il semble avoir été plus attiré par le titre seigneurial attaché au fief du Gué-de-la-Ville s'il faut en croire les quelques lignes de son livre *Les Voyages de Genève et de la Touraine* (fig. 11), imprimé sur un papier vergé, marqué au nom de « Corchon », un filigrane auvergnat. Du statut seigneurial, il décide bientôt de se défaire et de céder le fief au maréchal de Rochambeau, guère plus intéressé, autrement que d'arrondir ses domaines. Arrive alors Vincent Doré, meunier d'origine, venu de la manufacture de cotonnade de Meslay, meneur d'homme, grâce auquel la petite papeterie de Montrieux va finalement s'étendre et occuper totalement le site.

Faut-il s'étonner des chiffres de production donnés pour la papeterie de Montrieux ? En fait, la production vendômoise reste mal connue, dépréciée pour son papier d'aspect peu engageant pour les gens d'écriture (le fameux bleu pour en atténuer les défauts). Ostensiblement méprisée par les enquêteurs, qui n'y prêtent aucun intérêt, au point d'accepter dans leurs rapports des chiffres peu crédibles. Manquent non seulement les indications de la première enquête sur les papeteries du royaume (1717), mais surtout la destruction, pour la généralité d'Orléans, des enquêtes d'intendance (1743, 1771-1772, 1777), nous prive d'informations séquentielles. Seule conservée, l'enquête de 1779, guère flatteuse pour le moulin de Vandeborgue (production annuelle : 350 rames et revenu annuel : 6000 lt), qu'il faut comparer avec Montargis (45 000 rames, mais revenu de 40 000 lt). Les sortes de Vendôme consistent en « papier lombard bleu et gris à sucre, grand et petit papier commun »<sup>102</sup>. Si l'on compare

avec les chiffres donnés pour Poncé, en janvier 1772, Élie Savatier et Julien Quetin, l'un et l'autre qualifiés maîtres-papetiers dans deux moulins contigus de Poncé exploités en commun, disposant chacun d'une cuve :

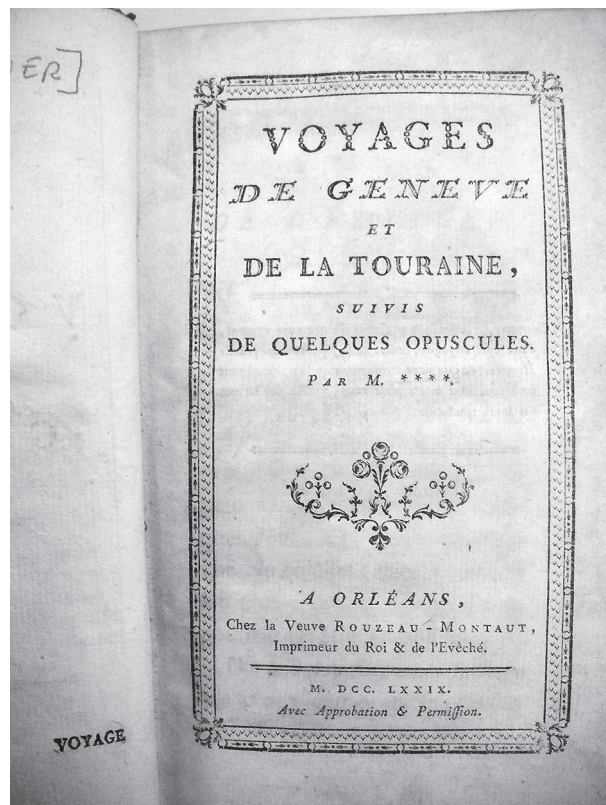


Fig. 11 : *Voyages de Genève et de la Touraine*, ouvrage attribué à Claude Vandeborgue (exemplaire de la BM. Tours).

<p>Claude<sup>103</sup> LESOURD,  maître-marchand-papetier à Corbery.  Epoux de Françoise GIBORDEL (famille papetière berrichonne).  Inhumé en l'église Saint-Ours de Loches  1718</p> <p>d'où</p> <p>Claude LESOURD, dit le jeune,  maître-marchand-papetier  (bail à rente du moulin de Corbery, 1730).  Epoux (1724) de Marie Anne BOTIER  Inhumé en l'église Saint-Ours de Loches  1757</p> <p>d'où</p> <p>Claude Henry LESOURD,  baptême à Corbery en 1725,  garçon-papetier à Naveil 1758,  puis maître-marchand-papetier à Corbery.  Epoux de Marie Marguerite GUERIN.</p>
---

Tableau 2 : Les Lesourd.

99. Duhamel du Monceau, *Description des Arts et Métiers, Art de raffiner le sucre*, 1764.

100. AD Loiret, 3 E 6794, 22 ventôse an III (vente de la raffinerie de Saint-Mesmin).

101. Cité ci-dessus (AD Loir-et-Cher, 3 E 18/710).

102. AN F12/651 – État des moulins à papier de la généralité d'Orléans, 1<sup>er</sup> janvier 1779.

103. Cousin germain de Gilles Lesourd (tableau 1).

«chaque cuve donne année commune 7 à 8 cents rames de papier, y compris 3 cents rames de bleu à envelopper les pains de sucre», les dites rames pèsent 8 à 10 milliers<sup>104</sup>, la papeterie de Montrieux reste bien négligeable. À la fin de l’Ancien Régime, l’enquête orléanaise de l’inspecteur des manufactures Tribert<sup>105</sup>,

104. AD Indre-&-Loire, C 139 (enquête Terray, 1771-1772).

105. AN F12/652 – Mémoire sur l’état actuel des manufactures d’une partie de la France ci devant nommée généralité d’Orléans, 20 décembre 1790.

décrivant les grandes lignes de sa circonscription ne fait que citer la papeterie de Vendôme pour son papier à sucre.

*Je remercie particulièrement M. Gérard Ermissé et les Archives départementales du Loir-et-Cher pour l’intérêt qu’ils ont prêté à cette enquête.*